

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 27 juin 2024

**II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**1.1.2 – Contrat pluriannuel de site Angers-Le Mans 2022-2027 : Volet spécifique
de l'université du Mans**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en
séance le 12 octobre 2017 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 3 abstentions, 17 voix pour et 5 voix contre, le contrat pluriannuel de site Angers-Le Mans 2022-2027 : volet spécifique de l'université du Mans. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 12 juillet 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Le Mans
Université**



CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE ANGERS – LE MANS 2022-2027

VOLET SPECIFIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

LE MANS UNIVERSITÉ

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contrat de l'établissement Le Mans Université pour les années 2022-2027

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
représenté par

Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

- L'Université du Mans
représentée par

Monsieur Pascal Leroux, président

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale	4
II. Axes stratégiques et objectifs	5
Axe 1 : Positionnement de LMU dans la ComUE expérimentale Angers-Le Mans.....	5
Axe 2 : Amélioration du pilotage et de l'efficacité de l'organisation.	7
<i>Objectif 2.1 : Évolution de l'organisation</i>	<i>7</i>
<i>Objectif 2.2 : Simplification des processus de décision.....</i>	<i>8</i>
Axe 3 : Signature scientifique de l'université du Mans	10
<i>Objectif 3.1 : Renforcer les activités de recherche dans les thématiques à fort impact scientifique et/ou sociétal.....</i>	<i>10</i>
<i>Objectif 3.2 : développer et fédérer une recherche d'excellence pluridisciplinaire</i>	<i>11</i>
<i>Objectif 3.3 : valoriser et diffuser l'innovation et le transfert de technologie afin de répondre aux défis sociétaux, aux besoins environnementaux et économiques</i>	<i>13</i>
Axe 4 : Formation, réussite étudiante	15
<i>Objectif 4.1 : amplifier l'attractivité de l'offre de formation.....</i>	<i>15</i>
<i>Objectif 4.2 : conforter les évolutions pédagogiques.....</i>	<i>16</i>
<i>Objectif 4.3 : mettre en œuvre les éléments favorables à l'employabilité des étudiants dans le cadre des transitions socio-économiques et environnementales.....</i>	<i>17</i>
Axe 5 : Vie étudiante, vie de campus.....	18
<i>Objectif 5.1 : renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante</i>	<i>18</i>
<i>Objectif 5.2 : développer, soutenir et valoriser l'engagement et les initiatives étudiantes</i>	<i>18</i>
III. Mise en œuvre du contrat.....	20
IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons	21

I. Présentation générale

L'établissement, son identité et son environnement

Université pluridisciplinaire hors santé, Le Mans Université (LMU) accueille environ 12 500 étudiants et plus de 1 200 personnels répartis sur deux campus au Mans et à Laval (le campus du Mans concentrant plus de 90 % de l'activité et des effectifs). L'établissement compte 3 UFR (Lettres, Langues et Sciences Humaines ; Droit, Sciences Économiques et de Gestion ; Sciences et Techniques), 2 IUT (Le Mans et Laval) et une école d'ingénieurs (ENSIM).

En favorisant l'accès de tous aux formations académiques supérieures et aux activités de recherche en développant l'esprit scientifique et critique, elle contribue au renouvellement, à la diffusion et à la valorisation des savoirs, dans la construction d'une société démocratique de la connaissance. Consciente des responsabilités confiées par l'État et des attentes de la société, elle affirme son objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle pour ses usagers en formation initiale et continue. Par ses enseignements, son activité scientifique, sa présence en Région Pays de la Loire, son engagement dans les dynamiques de site – PRES LUNAM, (2008-2015), ComUE Université Bretagne-Loire (2016-2019), et depuis le 1er janvier 2021 la ComUE expérimentale Angers-Le Mans – et ses partenariats institutionnels et économiques, elle est un acteur de l'aménagement et du développement de la région au sein du territoire national et de l'espace européen.

Par le contenu de ses formations et de ses programmes de recherche, ses coopérations internationales, son implantation hors de France et l'accueil de nombreux étudiants étrangers, elle revendique pleinement son ouverture au monde et à la diversité des cultures. C'est dans ce cadre que l'alliance européenne COLOURS (2024-2027) a été développée avec 8 partenaires, dans l'objectif de renforcer le réseau européen de l'université, d'accroître sa visibilité et de promouvoir fortement la mobilité au sein de l'Europe en développant une approche pluridisciplinaire pour répondre ensemble aux défis sociétaux actuels.

Soucieuse de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, LMU lutte contre toutes les discriminations pour favoriser l'inclusion des individus dans la société et dans la vie active, sans distinction de genre, d'origine, de milieu social ou de condition de santé. Elle affirme son attachement au principe de laïcité régissant le fonctionnement des services publics, ainsi que son indépendance à l'égard de toute emprise politique, économique ou religieuse.

Université pleinement ancrée dans son territoire, LMU s'inscrit en phase avec la volonté des collectivités territoriales de la Sarthe et de la Mayenne de renforcer le caractère universitaire des deux territoires en y augmentant fortement le nombre d'étudiants (plus de 50 % de croissance envisagé) accueillis sur les deux sites à horizon de la fin de ce contrat. Ces perspectives de fort développement sur les deux sites ne pourront s'envisager qu'avec le soutien des collectivités territoriales et de l'État, combiné à la diversification des ressources propres de l'établissement.

C'est dans un environnement complexe et en mutation que LMU trace sa voie et cultive sa différence, en phase avec la stratégie régionale et les schémas locaux de l'ESR et en cohérence avec les dynamiques de site régionales et interrégionales, dans lesquelles elle s'est toujours inscrite et fortement engagée.

Son ambition globale, LMU l'a traduite dans son engagement à relever, comme l'a souligné la précédente évaluation du HCERES, le double défi crucial qui se posait à elle : « être une université de proximité qui favorise la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle dans une mission de promotion sociale, et dans le même temps être une université d'excellence sur des secteurs bien identifiés et économiquement porteurs ».

Le défi d'être une université de proximité a été abordé en prenant en compte la diversité des étudiants, avec des outils pédagogiques adaptés favorisant la réussite et l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles, tout comme les plus aguerris.

Le défi d'être une université d'excellence a été relevé par LMU en optimisant ses forces sur ses thématiques clairement reconnues afin d'atteindre, en partenariat avec le CNRS, une masse critique suffisante. Dans le même temps, LMU s'est attachée à inscrire ses domaines dont la masse critique est plus faible mais de très bon niveau scientifique dans des réseaux régionaux ou interrégionaux pertinents.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : Positionnement de LMU dans la ComUE expérimentale Angers-Le Mans

La création de la ComUE expérimentale Angers – Le Mans au 1er janvier 2021 est venue conforter et amplifier la dynamique de rapprochement stratégique des universités du Mans et d'Angers.

Les deux membres fondateurs souhaitent désormais renforcer le développement de projets portés par la ComUE expérimentale au bénéfice du territoire dans son ensemble et la construction progressive, sur la base de ces projets, d'un partenariat renforcé qui sache rester agile.

Le volet commun du contrat de site s'inscrit dans cette optique et souligne leur volonté commune de poursuivre la construction de la ComUE (axe 1) dans l'objectif de sortir rapidement de la phase expérimentale, après avoir évalué les deux scénarios possibles : la création d'un Établissement Public Expérimental (EPE) ou l'établissement d'une convention de coordination territoriale entre eux.

Les deux établissements souscrivent également pleinement aux objectifs partagés développés dans les 3 autres axes du volet commun, qui soutiennent et s'articulent avec les axes stratégiques développés dans leurs propres volets établissement.

Cet engagement commun des membres fondateurs dans la construction de la ComUE expérimentale s'inscrit enfin dans une logique d'efficience à toutes les échelles (locales, régionales, nationales ou internationales), au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, pour LMU, la poursuite de la construction de la ComUE expérimentale Angers Le Mans s'articulera avec la structuration locale, autour de l'université, des écosystèmes ESR de la Sarthe et de la Mayenne afin d'embarquer l'ensemble du territoire, tout en amplifiant les synergies locales. Pour LMU, cette double structuration à la fois locale, au niveau d'un campus ou d'une métropole, et globale, au niveau de la ComUE expérimentale ou de la Région, est la plus à même de répondre efficacement aux besoins et attentes des acteurs.

Cette structuration des écosystèmes ESR de la Sarthe et de la Mayenne autour de LMU rencontre le soutien de l'ensemble des collectivités locales des deux départements et s'inscrit dans une logique affirmée de fort développement de l'ESR sur les deux territoires. Une première brique de mutualisation sur les deux sites a été construite autour de la vie étudiante et de campus et se matérialise par la construction à venir d'ici 2027 de deux maisons des étudiants à Laval (CPER 2021-2027) et au Mans (financement Le Mans Métropole), ouvertes à tous les étudiants du site et opérées par LMU, en convention avec les autres établissements.

À un niveau plus large, la structuration initiée au niveau de la ComUE expérimentale autour de l'axe santé et territoires correspond à une action d'intérêt majeur pour LMU et à un besoin critique pour les territoires de la Sarthe et de la Mayenne. Au niveau de LMU, cela s'est traduit, en particulier, par la forte implication de LMU dans les structures déjà mises en place (SAM, TUS, etc.) et par le fort développement des partenariats noués avec le Centre Hospitalier du Mans. La structuration interne de LMU autour d'un nouvel institut dans le domaine de la santé et du bien-être (institut SANA, création en 2023) renforcera également cet axe santé et territoire stratégique pour l'établissement.

Au niveau régional, les synergies avec les universités d'Angers et de Nantes permettent la mise en place de structures de mutualisation au service de des intérêts communs de ces établissements : écoles doctorales régionales, dispositif entrepreneurial, ingénierie de projets européens, service inter-établissements numérique, centre régional de calcul intensif, etc. Cette logique régionale de mutualisation d'outils est importante pour LMU et permet un usage plus efficient des ressources de tous les acteurs.

La ComUE expérimentale contribuera à renforcer la visibilité nationale et internationale de LMU sur ses domaines d'excellence, dont les transitions écologiques et sociétales. Le portage par LMU du pôle transitions de la ComUE expérimentale témoigne de son engagement en la matière, qui se traduit aussi localement au niveau de la chaire neutralité carbone 2040 inaugurée en 2022 ou par son implication dans l'alliance européenne COLOURS.

Au niveau européen, l'alliance COLOURS (2024-2027) est complémentaire de l'alliance à laquelle participe l'Université d'Angers, chaque université mobilisant ses réseaux de partenaires et renforçant ainsi la signature commune autour des transitions écologiques et sociétales.

La ComUE expérimentale doit enfin servir de cadre et d'outil pour développer l'accès à l'ESR des jeunes

du territoire et tout particulièrement pour les jeunes sarthois et mayennais. C'est dans cet esprit que LMU travaille avec l'Université d'Angers au sein de la ComUE expérimentale autour des formations à forts effectifs. C'est aussi dans cet esprit que LMU pilote ses projets de développement de son offre de formation en Sarthe et en Mayenne, en cohérence avec l'offre de formation de l'Université d'Angers et avec les besoins des territoires.

Jalon 1 : Sortie du statut de ComUE expérimentale

Axe 2 : Amélioration du pilotage et de l'efficacité de l'organisation

Le rapport du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) sur l'université du Mans a récemment pointé un certain nombre de faiblesses et de fragilités dans l'organisation du pilotage et des processus de décision au cours des dernières années.

La gouvernance de l'université a fait siennes les recommandations du rapport et souhaite améliorer le pilotage et l'efficacité de son fonctionnement selon deux axes majeurs :

- L'évolution de l'organisation
- La simplification des processus de décision.

Objectif 2.1 : Évolution de l'organisation

L'organisation doit poursuivre l'évolution entamée depuis 2021 pour rendre plus efficace le lien entre gouvernance et services ; elle doit aussi mieux favoriser la coopération et la coordination interservices entre la gouvernance centrale et les composantes internes.

Concrètement, ces évolutions se manifestent par trois sous-objectifs :

1. Le remodelage de certaines directions centrales

- a. Les services et directions liés à la recherche, au partenariat, à l'innovation et au dialogue sciences et société forment depuis septembre 2023 une direction unique qui assurera aussi la tutelle de la fondation partenariale créée au printemps 2023 et le pilotage du Technocampus Acoustique - Matière ;
- b. Les services et directions œuvrant dans le champ de la formation et de l'insertion, y compris pour la formation continue et l'apprentissage se regrouperont en une direction centrale ;
- c. Une commission de la vie de campus sera créée pour coordonner les services liés à la santé, à la culture et à la vie étudiante.

Cette réorganisation permettra un lien plus efficace et institutionnel au sein du périmètre des délégations des vice-présidents recherche et CFVU. Le lien gouvernance-services sera ainsi fluidifié et la coordination globale de cette nouvelle organisation sera assurée par la Direction Générale des Services (DGS).

2. La mise en place d'une comitologie de coordination

Une comitologie de coordination pilotée par la DGS est en cours de mise en place afin de permettre une organisation plus efficace en développant des rituels et des instances d'échanges entre directeurs et chefs de services au sein de l'administration.

Trois niveaux de comités sont régulièrement réunis pour diffuser des informations mais aussi pour partager les dossiers de chaque service et évoquer les liens et impacts des actions des uns sur les services des autres :

- a. Un *comité de DGS*, intégrant le DGS, le DGSA-DRH, le DSI et la DAF ;
- b. Un *comité des services centraux*, élargissant le comité de DGS aux services centraux, y compris les directions remodelées selon le schéma évoqué au sous-objectif précédent ;
- c. Un *comité des composantes* qui réunira les responsables administratifs des UFR, école et instituts autour du comité de DGS.

Ces nouveaux comités s'articulent avec les comités déjà existants autour de la gouvernance élue : conseil de composantes, réunions de coordination de l'activité ; ils se substituent depuis 2021 aux bureaux opérationnels réunissant les directeurs et chefs de service autour du président et à son initiative.

3. La création ou le développement des réseaux fonctionnels

L'efficacité des services administratifs est freinée par la dispersion, au sein des services et des composantes, de fonctions qui ont besoin d'une coordination forte.

Il existe déjà des liens fonctionnels qui permettent de coordonner l'action d'agents travaillant dans des services ou composantes différents (par exemple, les antennes financières avec la direction des finances, les assistants de prévention avec le service de sécurité et santé au travail ou le conseil du numérique avec la DSI).

Cette organisation en réseaux fonctionnels doit être encore :

- Développée, sur des champs plus larges comme la communication, la logistique, l'accueil, les ressources humaines ou l'apprentissage ;
- Confortée, en institutionnalisant les réunions de ces réseaux fonctionnels autour des responsables des services centraux ou communs et en prévoyant d'intégrer les orientations définies au sein de ces réseaux dans les objectifs des entretiens professionnels des agents dispersés.

La création et le développement de ces réseaux fonctionnels sera aussi un outil de « décloisonnement » des personnels et des services qui percevront mieux les enjeux et orientations communes à l'ensemble de l'université.

Indicateur :

1.1. Nombre de réunions des différents niveaux de comités de coordination (tous niveaux confondus)

Jalons :

2 : Création des deux directions opérationnelles et du conseil de vie de campus (2023/24)

3 : Création de nouveaux réseaux fonctionnels (2023/24)

4 : Mise en place d'une nouvelle comitologie de coordination (2022/23)

Objectif 2.2 : Simplification des processus de décision

La pratique des processus de gestion de l'établissement doit gagner en lisibilité, en agilité et en souplesse. C'est le sens des observations du rapport HCERES qui notait dans son rapport de travailler à une « clarification forte des répartitions de tâches et des circuits de décision » et une délégation plus nette de la présidence à la Direction générale des services pour « que cette dernière puisse exercer pleinement son autorité dans le domaine administratif »

Ainsi, la création, présentée en objectif 1, des deux directions opérationnelles induira une organisation administrative en « miroir » de la répartition des délégations aux deux vice-présidents recherche et CFVU. Les circuits de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques définies en commission recherche et en commission formation et vie étudiante bénéficieront d'une coordination à la fois politique (le VP) et administrative (le directeur ou la directrice) gage de lisibilité et d'efficacité accrue.

Deux sous-objectifs doivent permettre de simplifier les processus et leur faire gagner en lisibilité et en adhésion par les étudiants, les personnels administratifs, les enseignants et les chercheurs :

- La dématérialisation des processus et des données ;
- La formalisation des relations internes financières et de ressources humaines par les contrats d'objectifs et de moyens (COM).

1. Dématérialisation des processus et des données

L'objectif est de simplifier et rendre plus lisible les processus de gestion et les circuits de décision en mobilisant des outils numériques de travail. Outre cette simplification, la démarche contribuera à la modernisation du fonctionnement de l'établissement avec la volonté de structurer, d'harmoniser et de sécuriser son patrimoine informationnel, de développer les logiques d'automatisation et d'industrialisation des processus, d'encourager et de fluidifier les coopérations, de faciliter l'exploitation des documents.

L'université souhaite ainsi déployer son *digital workplace*, solution dédiée à l'archivage des données bureautiques dites « non structurées » tout en permettant de gérer l'ensemble des processus de production, d'organisation et d'exploitation des documents (plan de classement, habilitations, moteur de recherche etc.). Ce système permet de répondre aux exigences en termes d'archivage (en lien avec le futur service d'archivage électronique qui a vocation à être hébergé au sein du futur Datacenter ligérien, projet CPER 2021-2027) et de collaboration (coédition, gestion de tâches, visioconférence, messagerie instantanée, et parapheur et signature électronique). La solution a vocation aussi à profiter au domaine financier avec la gestion des pièces justificatives traités par les systèmes d'information ressources et métiers (conventions, SIFAC, missions et frais de déplacement).

Les premiers jalons porteront sur la gestion numérisée de bout en bout des conventions internationales (partenariats, accueils d'étudiants, bourses de mobilité) et la gestion des recrutements au sein de la DRH, deux processus particulièrement sollicités et actuellement peu formalisés.

Au-delà, l'université entend renforcer la couverture, l'automatisation des processus et l'interopérabilité de ses systèmes d'informations, particulièrement :

- Le déploiement d'une solution de gestion des contrats de recherche / collaboration et feuille de temps ;
- Le déploiement d'une application de gestion des conventions de stages ;
- Le déploiement d'une application mobile au service des étudiants ;
- La modernisation du système d'information pédagogique et d'enseignement à distance ;
- La dématérialisation de la gestion des déplacements professionnels.

La démarche sera coordonnée par le vice-président en charge du numérique sur l'université et mise en œuvre sur le plan opérationnel par la direction des systèmes d'information. Une comitologie spécifique accompagnera cette démarche en associant les usagers, les techniciens et la gouvernance.

2. Contrats d'Objectifs et de Moyens

Les contrats d'objectif et de moyens (COM) auront vocation à fixer un cadre objectif des relations entre la gouvernance de l'université et les composantes et services. Ils participeront ainsi à la simplification et à la lisibilité des processus et des circuits de décision dans les domaines des relations financières, RH et immobilières.

Ils auront ainsi vocation à constituer un outil de mesure et d'évaluation des activités de ces composantes et de ces services, particulièrement s'agissant des ressources affectées en :

- Attribution de crédits budgétaires ;
- Affectation de personnel enseignants, chercheurs et BIATSS ;
- Locaux et surfaces utilisés.

Ces COM serviront de base de travail pour préparer les engagements majeurs de l'université : débat d'orientation budgétaire, campagne d'emploi, budget initial et budgets rectificatifs.

Ils seront pluriannuels sur quatre ans et permettront de disposer d'un cadre de référence simple et négocié qui pourra évoluer chaque année civile par avenant.

La démarche sera initiée, dans un premier temps, avec les six composantes de l'université avant d'être étendue aux services communs et aux directions opérationnelles.

Indicateurs :

- 2.1. Taux de structures (services, composantes, laboratoires, etc.) formées pour utiliser le *digital workplace*
- 2.2. Taux de contrats de travail (personnels, vacataires, étudiants, etc.) signés électroniquement
- 2.3. Taux de conventions internationales traitées dans le *digital workplace*

Jalon 5 : Signature des six premiers COM avec les composantes (2024)

Axe 3 : Signature scientifique de l'université du Mans

Dans un paysage de l'enseignement supérieur marqué par une concurrence accrue entre établissements, LMU s'est développée selon une démarche de structuration en Recherche-Formation-Innovation depuis plusieurs années.

En soutenant ses laboratoires et en renforçant sa politique de recrutement, l'établissement a fait émerger des thématiques différenciantes de très haut niveau, reconnues aux plans national et international et à forte valeur ajoutée au plan sociétal : Acoustique, Matériaux, Risque et Assurance et Informatique.

Cependant, l'établissement se doit de finaliser cette structuration pour consolider cette visibilité et stimuler la pluridisciplinarité. Outre, à moyen terme, la création d'un Institut sur l'Évaluation et le Contrôle Non Destructif dans la suite du PIA 2 ECND Academy, l'établissement a créé, en septembre 2023, un institut orienté sur des problématiques de santé, afin de contribuer à la signature scientifique de la ComUE expérimentale. L'objectif est notamment de fédérer plusieurs laboratoires (STAPS, Biologie, Droit, Gestion, Informatique, Histoire, Économie...) opérant dans le champ paramédical, ce qui représente un élément nouveau et complémentaire de l'activité de recherche en santé (nanomédecine, cancérologie) déjà existante, avec une volonté de renforcer ses liens avec le Centre Hospitalier du Mans.

En résonance de la signature de la ComUE sur les enjeux des transitions, et en lien très étroit avec les collectivités locales et les citoyens, LMU s'est donné les moyens de créer une chaire neutralité carbone. Cette démarche s'appuie sur des recherches déjà actives et reconnues dans les domaines de la production d'hydrogène vert, de la décarbonation, de la transition socio-environnementale des territoires, de l'économie circulaire, des mobilités durables, de la RSE ou encore du droit de l'environnement. La volonté de l'établissement est d'instaurer un dialogue entre chercheurs issus d'un large panel de disciplines, acteurs socio-économiques et la société, afin de générer des approches innovantes à fortes valeurs ajoutées sociétales : en prolongement, l'établissement continue son engagement dans une démarche de campus durable.

En écho aux recommandations du HCERES, et en lien étroit avec la direction de la MSH Ange-Guépin (CNRS-URA), LMU a doté ses 9 unités SHS d'une structure de gouvernance et d'appui à la recherche, capable de stimuler et de soutenir une forte synergie pluridisciplinaire qui faisait défaut, notamment en raison de moyens humains et financiers insuffisants. Les SHS ont un rôle essentiel à jouer dans la compréhension et l'accompagnement d'une société et de territoires devant s'adapter à des changements rapides, parfois radicaux, et à fort impact sur les pratiques habitantes. Le renforcement de la politique de l'établissement concernant les actions en faveur d'un meilleur dialogue Sciences-Société constitue également un élément primordial de sa stratégie. Au plus près des collectivités locales tant sarthoises que mayennaises et des acteurs de la culture scientifique, le développement de la formation des personnels de l'université, la création de contenus scientifiques, la délocalisation des actions (écoles, collèges, lycées, musées, espace public...), l'accompagnement des initiatives de sciences participatives et ouvertes doivent permettre à LMU de prendre sa pleine place dans le débat public.

De plus, LMU a la volonté de valoriser et de diffuser l'innovation et le transfert de technologie afin de répondre aux défis sociétaux, aux besoins environnementaux et économiques notamment en prenant appui sur des plateformes et des équipements scientifiques tels que le Technocampus Acoustique & Matière du Mans, projet de territoire soutenu par la Région Pays de la Loire et par Le Mans Métropole qui a été livré en octobre 2023.

Objectif 3.1 : Renforcer les activités de recherche dans les thématiques à fort impact scientifique et/ou sociétal

Comme souligné par le HCERES, l'Acoustique (Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans – UMR CNRS), les Matériaux (Institut des Molécules et Matériaux du Mans – UMR CNRS), le Risque et l'Assurance (Laboratoire de Mathématique du Mans ; Laboratoire de recherche en économie – Gains ; Laboratoire de recherche en Droit – Themis-Um) ou encore l'Informatique (Laboratoire d'Informatique du Mans) constituent aujourd'hui les domaines de recherche à très fort impact scientifique pour l'établissement.

Afin de renforcer ce potentiel et la visibilité de ces recherches, LMU a pour ambition de :

- Déployer une politique d'accompagnement et d'accueil des chercheurs internationaux de haut

niveau et de leur famille en lien avec les dispositifs locaux, régionaux et nationaux via le réseau EURAXESS ;

- Soutenir les enseignants-chercheurs (EC) dans leur stratégie de réponse aux AAP, notamment ANR et dispositif Horizon Europe, en renforçant notamment les moyens d'ingénierie de projets ;
- Poursuivre la création de chaires en partenariat avec les acteurs socio-économiques ;
- Mobiliser de manière extrêmement ciblée le dispositif Chaires Professeurs Juniors (CPJ) positionné dans ses domaines d'excellence ou à fort potentiel d'innovation.

Indicateurs :

- 3.1. Taux de réussite aux AAP ANR et Horizon Europe
- 3.2. Nombre cumulé de chaires partenariales
- 3.3. Nombre cumulé de Chaires de Professeurs Juniors pourvues

Objectif 3.2 : développer et fédérer une recherche d'excellence pluridisciplinaire

Autour de 3 sous-objectifs pluridisciplinaires :

Structurer et accroître la visibilité de la recherche en santé

En lien avec le pôle santé de la ComUE, et en complémentarité des activités de recherche menées à l'Université d'Angers (UA), LMU souhaite intensifier l'ensemble de ses dispositifs visant à identifier et développer le potentiel de l'établissement et du territoire en matière de recherche / formation dans des thématiques comme le droit, l'informatique, les mathématiques, l'économie, la gestion, l'histoire ou encore la biologie dans leurs rapports avec la thématique de la santé.

En 2022, une première initiative a notamment permis de consolider le rapprochement de LMU avec le Centre Hospitalier du Mans. Cette démarche a généré la mise en œuvre d'une structure légère de coordination de l'activité entre les deux établissements (sous la forme de GT « pilotage » bimensuels), d'une cartographie croisée des potentiels de recherche, de l'organisation d'ateliers EC/praticiens sur les deux sites et de la création d'une signature commune « Plexus » permettant une meilleure communication interne et externe. Ce dispositif « Plexus » se donne pour ambition de poursuivre la détection et la stimulation de réponses à différents AAP, le développement de la recherche doctorale (CIFRE, Co-Fund SHS/Santé déposé en 2023) ou encore la construction d'actions de culture scientifique impliquant une très forte interaction entre les EC et les praticiens.

A très court terme, « Plexus » constituera l'une des pierres angulaires de l'Institut « Santé, Bien être, Autonomie » (SANA) dont le rôle est d'offrir un cadre structuré au développement de la recherche en santé, selon une logique recherche/formation/innovation déjà expérimentée avec succès à LMU. Cet Institut, largement ouvert aux collaborations avec les acteurs socio-économiques des territoires sarthois et mayennais (entreprises, collectivités, monde associatif...) devrait se doter rapidement d'une cellule de pilotage, d'un conseil scientifique, d'une feuille de route annuelle afin de maintenir une dynamique pluridisciplinaire autour de la recherche en santé. Cet Institut s'adossera également à une politique régionale « SHS/Santé » inscrite dans le projet scientifique de la MSH Ange Guépin.

Développer et fédérer une recherche d'excellence pluridisciplinaire dans le domaine de la neutralité carbone

Comme l'y invite aujourd'hui plusieurs stratégies européennes ou nationales (ex : France 2030), Le Mans Université désire structurer une action de recherche d'excellence et inclusive, autour de la neutralité carbone, en lien avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques du territoire. L'objectif premier de ce projet est de fédérer plusieurs équipes de recherche de LMU, dans une démarche pluridisciplinaire, autour d'une problématique commune : comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Cette ambition doit amener l'établissement à enrichir les plates-formes techniques de ses laboratoires, dans le domaine notamment de la capture et du stockage de CO2 ou encore de la production d'hydrogène vert. Mais tendre vers la neutralité carbone implique également des changements sociétaux qui doivent être

anticipés et accompagnés en s'appuyant sur l'expertise des sciences humaines et sociales.

La neutralité carbone à l'échelle planétaire consiste en l'équilibre mondial entre émissions de CO2 et puits de carbone. Depuis plus d'une dizaine d'années, de nombreux laboratoires de LMU développent des actions de recherche en lien avec le développement durable et la transition énergétique, à la fois dans le domaine des sciences et techniques mais également dans celui des sciences humaines. En lien avec le laboratoire d'innovation ou encore de la chaire régionale d'application que compte porter Le Mans Métropole, Le Mans Université entend valoriser cette expertise, en structurant une recherche plus ciblée sur la problématique de la neutralité carbone. A titre d'exemple, environ 15 chercheurs de LMU travaillent sur le thème de l'hydrogène dont notamment un groupe de recherche au sein de l'IMMM qui vient d'identifier un catalyseur oxyfluoré à base de fer, permettant de réduire la quantité d'électricité nécessaire à la dissociation des molécules d'eau : ces travaux viennent d'être récompensés par le Prix « Coup de cœur » de la Fondation Entreprise Grand Ouest ».

En mai 2022, LMU a inauguré sa chaire « Neutralité Carbone 2040 » (NC2040) et nommé un titulaire de cette chaire qui recoupe à la fois une dimension recherche, formation et innovation ciblant entres autres, les thèmes suivants :

- Développement et stockage des énergies du futur ;
- Décarbonation de l'agriculture, l'industrie, la mobilité et indicateurs associés ;
- Évolution des mobilités ;
- Imaginer et dessiner la ville de demain ;
- Accompagnement des transformations sociétales associées par le déploiement d'une stratégie spécifique Sciences & Société en collaboration avec les collectivités locales.

Cette chaire représente une opportunité jugée prioritaire pour LMU afin de générer un effet de masse apte à stimuler des réponses à divers AAP et ainsi faire reconnaître nationalement et internationalement, l'expertise et la dynamique des équipes de recherche dans le domaine de la neutralité carbone. Afin de renforcer son impact territorial et sociétal, LMU a pour ambition de développer un axe spécifique de sensibilisation et de formation des citoyens aux enjeux de la neutralité carbone, dans le cadre d'un projet de création d'une université populaire portée par les acteurs du territoire.

La structuration d'un pôle SHS

Face aux enjeux sociétaux de plus en plus complexes et systémiques, LMU soutient la mise en synergie de ses 9 unités de recherche en SHS, dont 3 sont en co-tutelles avec le CNRS, afin d'accroître leur visibilité et de stimuler les réponses aux divers AAP nationaux et européens, dans une optique de pluridisciplinarité.

Si l'établissement possède déjà une Maison de la Recherche en Sciences Humaines (antenne mancelle de la MSH Régionale Ange Guépin, UAR CNRS située à Nantes) qui héberge 5 laboratoires SHS, il n'existe pas actuellement de cadre formalisé permettant d'organiser localement la gouvernance de la recherche en SHS et la gestion des moyens humains et financiers qui lui sont ou seront dédiés. En collaboration étroite avec la MSH Ange Guépin et sous la coordination du directeur adjoint de la MSH Ange Guépin en charge du site du Mans, LMU :

- A fait adopter un règlement intérieur à la future Maison des Humanités et des Sciences Sociales (dénommée « Diagonales ») afin d'optimiser le pilotage de la recherche en sciences humaines et sociales et garantir la mutualisation des moyens alloués ;
- Porte régionalement un axe « Risques, cultures, société » sous la tutelle de la MSH Ange Guépin, en lien étroit avec l'Institut Risques et Assurance dans une logique transdisciplinaire ;
- Soutient et valorise la plateforme technique Userlab créée dans le but de favoriser la co-conception de situations de formation avec des enseignants afin de susciter des innovations techno-pédagogiques, mais aussi d'évaluer leur utilité et leur mise en application. Installé sur deux sites distants (Le Mans et Laval), le Userlab possède la spécificité d'appréhender les dynamiques individuelles et collectives, en présentiel et à distance.

Indicateurs :

- 4.1. Nombre de projets déposés dans le cadre des AAP sur le champ de la neutralité carbone ou de la santé
- 4.2. Nombre d'EC LMU impliqués dans l'activité de la chaire neutralité carbone
- 4.3. Nombre d'EC LMU impliqués dans l'activité de la recherche en santé
- 4.4. Nombre d'actions de culture scientifique dans le domaine de la neutralité carbone

Jalons :

- 6 : Adoption des statuts de l'Institut Santé, Bien être, Autonomie (institut SANA, 2023)
- 7 : Adoption du règlement intérieur de la Maison des Humanités et des Sciences Sociales (2023)
- 8 : Création d'un axe centré sur la thématique 'neutralité carbone' à destination d'une université populaire (2025)

Objectif 3.3 : valoriser et diffuser l'innovation et le transfert de technologie afin de répondre aux défis sociétaux, aux besoins environnementaux et économiques

La construction d'un accompagnement de proximité des chercheurs pour contribuer à la valorisation et le transfert de technologie des résultats de la recherche s'est faite en coordination avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation et la mise en place du programme régional Fil'Innov (soutenu par la région Pays de la Loire) destiné à, d'une part, professionnaliser l'activité de valorisation des résultats de la recherche par une activité relationnelle de terrain avec les enseignants-chercheurs et, d'autre part, dynamiser l'émergence de projets pluridisciplinaires au service de la société ainsi qu'en partenariat avec les acteurs sociaux-économiques.

En consolidant les écosystèmes de l'innovation sur les territoires de la Sarthe et de la Mayenne et en travaillant avec tous les acteurs impliqués (Centre de Transfert de Technologie du Mans, Le Mans Innovation, les pôles de compétitivités, les agences de développement économique...), l'université a repris une place centrale dans la dynamique territoriale et consolidé son dispositif de valorisation pour une meilleure lisibilité, visibilité et efficacité au service des chercheurs comme des acteurs socio-économiques.

Ce travail de terrain agit sur les 3 principaux leviers de la valorisation et de l'innovation sociétale :

- Un accompagnement qualifié pour chaque chercheur valorisateur en lien avec les acteurs concernés que sont les technopôles, les financeurs ou la SATT Ouest valorisation ;
- Une sensibilisation à la propriété intellectuelle et les multiples outils soutenant la recherche partenariale publique-privée ;
- Une construction adaptée aux besoins de chaque partenaire privé s'appuyant sur des compétences en recherche et/ou en formation avec une forme partenariale *ad hoc*.

L'exemple du laboratoire expérimental VA-LAB construit entre l'université et le groupe international VALEO dans le champ initial de l'acoustique devient un modèle partenarial intéressant d'autres grandes entreprises. L'opérationnalité du nouveau Technocampus Acoustique & Matière, abritant toutes les plateformes technologiques dans ces domaines d'activité en 2023, permettra de déployer davantage la dynamique initiée.

Dans le cadre de sa politique de valorisation, transfert technologique et innovation, LMU s'est fixé les objectifs suivants :

- Assurer la pérennité à moyens et longs termes de ses ingénieurs filières, acteurs de proximité essentiels de la détection et de l'accompagnement des projets de valorisation scientifique ;
- Mettre en place un système d'information conjoint Recherche et Valorisation, pour disposer à terme de toutes les relations de l'établissement avec la sphère socio-économique ;
- S'inscrire davantage dans les programmes de pré-maturation (SATT et CNRS) et de maturation (SATT) pour développer la création d'entreprises innovantes ou produire des niveaux de maturité

technologique (TRL) plus rapidement adaptables dans des entreprises existantes ;

- Participation avec l'Université d'Angers (avec la COMUE pour chef de file) au PUI PREDICT lauréat en 2023 afin d'accroître ses actions de sensibilisation à la valorisation et à la création de start-ups, intensifier la synergie entre l'ensemble des acteurs de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire et soutenir la portabilité des idées de valorisation de la recherche vers le monde économique.
- Accompagner les doctorants dans leur accès aux projets de maturation et dans leurs démarches entrepreneuriales pour faciliter leur entrée dans le monde de l'entreprise ;
- Soutenir le dispositif Entrepreneuriat Étudiant PEPITE et le renforcer par la mise en œuvre du plan esprit d'entreprendre initiée en 2020 au sein de LMU ;
- Poursuivre le déploiement des plateformes de haute technologie de l'établissement aux entreprises et start-ups et leur accessibilité, par une étude minutieuse de leur modèle économique respectif et une promotion auprès des acteurs socio-économiques, des pôles de compétitivité et des réseaux thématiques ;
- Pérenniser la récurrence annuelle de l'événement journée d'échange TRI-UM (Territoire, Recherche, Innovation – Université du Mans) et de matinées thématiques destinés à faire dialoguer entreprises du territoire et chercheurs, sur des enjeux sociétaux d'actualité, en vue de pérenniser des partenariats au travers de thèses CIFRE, d'accueil d'étudiants en deuxième année de master en stage et de mises en place de chaires.

Indicateurs :

- 5.1. Nombre d'actions de sensibilisation individuelle et collective auprès des chercheurs
- 5.2. Nombre de thèses Cifre
- 5.3. Nombre de projets de prématuration et maturation
- 5.4. Nombre d'étudiants accompagnés dans le cadre de la sensibilisation à l'entrepreneuriat

Jalon 9 : Organisation d'une journée TRI-UM (2024, 2025, 2026, 2027)

Axe 4 : Formation, réussite étudiante

Un des enjeux majeurs de l'établissement sur l'aspect formation sera de conforter la qualité de ses dispositifs, tout en intégrant les évolutions pédagogiques et les nouveaux besoins de formation exprimés par l'environnement socio-économique.

L'établissement poursuivra l'accompagnement de ses équipes autour de l'approche par compétences. Il les sensibilisera également aux évolutions pédagogiques. Pour cela, il pourra à la fois s'appuyer sur les différents PIA dont il est lauréat, et qui offrent des conditions favorables à ces transitions, et sur la mise en place d'un *Espace Universitaire de Pédagogie*.

Un regard attentif sera porté au développement de l'apprentissage, qui couplé à la démarche d'approche par compétences, facilite le dialogue avec le monde professionnel.

Cet engagement contribuera à présenter une université en phase avec son époque et consciente des enjeux locaux, nationaux et internationaux associés en termes de réponses aux attentes de son environnement socio-économique et d'insertion professionnelle.

Objectif 4.1 : amplifier l'attractivité de l'offre de formation

Localement, la Sarthe et la Mayenne se caractérisent par un faible taux de poursuite d'études dans le supérieur post-bac, alors que le taux de réussite au baccalauréat y est supérieur à la moyenne nationale. Ce déficit d'ambition se retrouve également dans l'orientation post-licence, plus faible qu'ailleurs.

Les atouts de l'université sont pourtant nombreux, tant sur les aspects formation que recherche, et ses bons résultats en matière d'insertion professionnelle après le master (régulièrement mis en avant dans les classements nationaux) devraient rassurer. À une époque où l'innovation apparaît de plus en plus comme un élément distinctif et saillant, la formation à et par la recherche, spécificité de l'Université, est également un atout essentiel sur lequel l'établissement travaille, dès le collège, pour faire évoluer les représentations et donner des clés pour une orientation choisie et réussie.

Amplifier l'attractivité de l'offre de formation passera par son développement, tant quantitatif que qualitatif. Cette ambition se réalisera en lien avec l'aspiration des agglomérations du Mans et de Laval à devenir des villes plus universitaires et devra inclure une réflexion :

- Sur les moyens fonciers et structurels requis pour le développement de son offre de formation ;
- Sur les moyens dédiés en termes de service aux usagers (Bibliothèque Universitaire, Centre de Santé, Service des Sports, Service Culture, le Bureau d'Accueil International... mais aussi hébergement ou restauration en partenariat avec le CROUS).

Pour cela, l'université s'appuiera :

- Sur les collectivités territoriales et les acteurs sociaux-économiques qui sont appelés à exprimer leurs besoins en termes de formations généralistes ou spécifiques, mais également de compétences techniques, technologiques ou transversales et qui seront également appelés à soutenir financièrement les développements souhaités ;
- Sur la ComUE expérimentale pour les formations qui pourraient se déployer en partenariat avec l'Université d'Angers (santé, psychologie, etc.) ;
- Sur la création d'un second campus au Mans et le développement du campus de Laval, soutenus par les agglomérations respectives.

Une attention particulière sera portée à la transition Licence-Master en vue de la faciliter. Le développement de micro-masters y contribuera, tout comme l'expérimentation d'une procédure permettant de réserver un contingent de places en master à des étudiants ayant eu une première expérience professionnelle après une licence.

L'Université se doit aussi de conforter son attractivité internationale, au niveau master notamment. Une réflexion spécifique pourra être conduite en lien avec la ComUE expérimentale pour renforcer les liens master-doctorat et nourrir la formation à et par la recherche. La collaboration des services d'ingénierie aux projets européens des universités du Mans et d'Angers sera recherchée pour promouvoir et diffuser les appels à projets européens tels qu'Erasmus+.

Quel que soit le niveau de formation, la mobilité entrante et sortante pour tous les étudiants devra être soutenue :

- En consolidant les partenariats internationaux à travers la mise en place de nouveaux accords d'échanges, doubles diplômes et formations délocalisées, échanges virtuels (internationalisation à distance) ;
- En amplifiant le rayonnement international de l'université via la labellisation (dispositif « Bienvenue en France », alliance européenne COLOURS, etc.) et en améliorant la communication à l'international.

Indicateurs :

- 6.1. Solde entre ouvertures et fermetures de formations (par parcours et par rapport à 2022)
- 6.2. Pourcentage de hausse du nombre d'utilisateurs sur les campus du Mans et de Laval (par rapport à 2022)
- 6.3. Nombre de conventions internationales actives
- 6.4. Nombre d'accords Erasmus
- 6.5. Taux de mobilité entrante des étudiants (par rapport à l'effectif total)
- 6.6. Taux de mobilité sortante des étudiants (par rapport à l'effectif total)

Jalon 10 : Mise en route du campus « gare » sur le site du Mans (2027)

Objectif 4.2 : conforter les évolutions pédagogiques

L'université est confrontée non seulement à des profils d'étudiants extrêmement variés, s'éloignant des standards que les équipes pédagogiques avaient l'habitude de rencontrer, mais également à des évolutions significatives dans les usages et habitudes des étudiants. Elle doit donc s'adapter en permanence aux attentes des usagers et de ses partenaires, conforter les évolutions pédagogiques et accompagner les équipes dans la mise en œuvre du changement. Cela concerne naturellement les technologies du numérique mais également les changements induits par l'approche par compétences.

Pour cela, l'université s'appuiera sur les PIA dans lesquels elle est impliquée (Thélème, Hype13) et qui lui permettent de mener les travaux expérimentaux nécessaires pour engager une profonde transformation des pratiques pédagogiques de ses équipes enseignantes.

Cette dynamique pourra également être portée par la constitution d'un Espace Universitaire de Pédagogie (espace UP), espace virtuel ayant vocation à rassembler laboratoires, enseignants et usagers s'intéressant aux besoins et évolutions pédagogiques pour soutenir la politique de l'établissement sur ces aspects. Il devra être le moteur de l'innovation pédagogique de l'université afin d'en faire une référence remarquée dans le domaine.

Une question importante dans les prochaines années sera celle de la pérennisation de ces travaux et réflexions à l'issue des PIA. Cette pérennisation reposera à la fois sur la mise en place et l'opérationnalisation des éléments structurels nécessaires (espace UP, cadrage de l'offre de formation, etc.), tout comme sur la participation active aux futurs appels à projets, tant nationaux qu'internationaux.

Indicateurs :

- 7.1. Nombre de participations à d'autres appels à projets structurants (PIA, AMI, France 2030...)

Jalon 11 : Mise en place d'un espace universitaire de pédagogie (2023/24)

Objectif 4.3 : mettre en œuvre les éléments favorables à l'employabilité des étudiants dans le cadre des transitions socio-économiques et environnementales

Que ce soit au travers des attentes des milieux socio-économiques de compétences attestées dans certains domaines, au niveau de la prise en compte des besoins associés au développement durable, à la capacité à l'innovation attendue ... l'époque actuelle se voit témoin d'un ensemble de transitions que l'université doit soutenir et accompagner afin de former le citoyen du 21^{ème} siècle et lui permettre une meilleure insertion dans la société.

L'ambition de l'établissement est :

- D'améliorer la connaissance du milieu professionnel par les étudiants :
 - a. En poursuivant le développement de l'alternance en premier et deuxième cycle ;
 - b. En développant l'approche du milieu professionnel dans les cursus des licences.
- De mettre en œuvre les éléments favorables à l'employabilité des étudiants dans le cadre des transitions socio-économiques et environnementales :
 - a. En améliorant l'orientation active dès le premier semestre de licence ;
 - b. À travers la poursuite de la mise en œuvre du PIA NCU Thélème, en réfléchissant à l'adaptation des rythmes d'acquisition des compétences, à la déclinaison des formations en compétences et à leurs évaluations ;
 - c. En renforçant la compétence en communication écrite de langue française à travers la certification du PIA NCU Ecri+ ;
 - d. En sensibilisant les étudiants aux enjeux de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS).

Enfin, tout au long du cursus universitaire, il apparaît important d'encourager et de renforcer l'esprit d'entreprendre en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation et les entreprises de proximité et d'accompagner la création d'entreprises innovantes portées par des étudiants. Cela sera notamment réalisé en prenant appui sur le programme Pépite.

Indicateurs :

- 8.1. Nombre de formations ouvertes à l'apprentissage
- 8.2. Taux d'insertion professionnelle à 18 mois en sortie de Master
- 8.3. Part des étudiants de 1^{er} cycle recevant un enseignement socle TEDS

Jalons :

- 12 : Mise en place de modules d'approche du milieu professionnel en licence
- 13 : Structuration du réseau des personnels impliqués dans l'apprentissage au sein de l'université

Axe 5 : Vie étudiante, vie de campus

La sortie de la période sanitaire liée au COVID-19 est un moment propice pour relancer la dynamique autour de la vie de campus et de l'engagement étudiant. L'établissement du premier schéma directeur de la vie étudiante sera ainsi l'occasion de construire une feuille de route cohérente et concertée pour cette ambition. Il permettra en plus de soutenir la valorisation de l'engagement étudiant en synergie avec le développement des approches par compétences.

Objectif 5.1 : renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante

Pour beaucoup, le passage par l'université est un moment fondateur de sa vie d'adulte. Le sentiment d'appartenance à une communauté étudiante y contribue, tout comme la richesse de la vie associative qui fait celle de la vie de campus.

Soucieuse de former les individus dans toutes leurs dimensions, LMU souhaite s'impliquer fortement dans le développement des services aux étudiants pour les accompagner dans leur construction personnelle.

En favorisant les rassemblements sportifs, culturels ou associatifs, véritable terreau d'échanges et de partages d'expérience, LMU entend faire vivre son slogan « Notre ambition, c'est vous » et développer un esprit de solidarité et de citoyenneté européenne.

Deux maisons de l'étudiant, sur les campus du Mans et de Laval, pensées comme des tiers-lieux regrouperont notamment une ressourcerie, une épicerie solidaire, des locaux à disposition des associations étudiantes et des élus étudiants, un foyer, une cafétéria.

L'université veillera ainsi à structurer fortement le réseau d'alumni, avec l'objectif secondaire d'en faire un levier de développement de l'alternance, de la formation continue et des collaborations avec les entreprises, tant au niveau local que national ou international. Elle agira également en tant qu'acteur social en développant l'emploi étudiant à son niveau pour offrir la possibilité aux étudiants d'expérimenter une première expérience professionnelle dans des conditions respectueuses de leur réussite étudiante.

Enfin, elle intensifiera son rôle d'accueil et de contributrice à la réalisation des projets professionnels :

- En améliorant les processus d'accueil et d'inclusion des étudiants en mobilité entrante ou en situation de handicap ;
- En accompagnant les composantes et selon les cas, le service des sports ou le service culturel, afin de permettre aux sportifs et artistes reconnus de maintenir un haut niveau d'investissement dans leur performance, tout en réussissant un projet professionnel en parallèle.

Jalons :

14 : Mise en place du Schéma directeur vie étudiante

15 : Mise en place d'une cellule d'accompagnement pour les sportifs et artistes de haut niveau

16 : Création d'un réseau Alumni de LMU (2024)

17 : Ouverture d'une Maison des Étudiants sur Le Mans (2027)

18 : Ouverture d'une Maison des Étudiants sur Laval (2027)

Objectif 5.2 : développer, soutenir et valoriser l'engagement et les initiatives étudiantes

LMU, consciente des enjeux associés en termes d'employabilité et de modernité, s'engage résolument dans le déploiement de l'approche par compétence tant sur les aspects disciplinaires que transversaux. Ces derniers, permettant de mettre en avant une singularité potentiellement bénéfique pour une structure, sont de plus en plus remarqués et recherchés par les employeurs.

Il apparaît donc d'autant plus important pour l'université de développer, soutenir et valoriser l'engagement et les initiatives des étudiants (vie de l'université et des associations), qui favorisent la mise en place de compétences nouvelles et une implication plus forte dans les instances de l'université. À cette fin, le statut de l'élu étudiant a été élaboré en lien avec les étudiants et adopté par les instances compétentes en 2023.

Pour cela, l'université portera dans un premier temps la réflexion sur la manière la plus pertinente d'inscrire cette valorisation au sein de l'approche par compétences et auprès des équipes pédagogiques, avant, dans un second temps, de pouvoir l'ancrer comme un des dispositifs que peut mobiliser un étudiant pour étoffer son cursus universitaire.

En complément, pour encourager, valoriser et diffuser l'esprit « engagement et initiative étudiante », l'université va mettre en place un budget participatif pour soutenir des projets liés à la vie de l'université et s'inspirant fortement des transitions énergétiques et écologiques et du développement durable. Les étudiants (mais également les personnels) auront aussi la possibilité de s'engager et de proposer des initiatives spécifiques au bénéfice attendu de l'université et de la vie de campus. Cet appel à proposition sera répété chaque année avec des communications internes et externes assurant la promotion du dispositif et des projets retenus.

Indicateur :

9.1. Nombre de projets étudiants financés par le budget participatif

Jalons :

19 : Mise en œuvre d'un budget participatif

20 : Adoption du statut de l'éludiant

III. Mise en œuvre du contrat

Un rendez-vous de dialogue annuel permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du présent contrat, et de faire un point sur la situation financière de Le Mans Université et sur ses principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 2. Amélioration du pilotage et de l'efficience de l'organisation			
1. Évolution de l'organisation			
1.1. Nombre de réunions des différents niveaux de comités de coordination (tous niveaux confondus)	0	24	40
2. Simplification des processus de décision			
2.1. Taux de structures (services, composantes, laboratoires, etc.) formées pour utiliser le <i>digital workplace</i>	0	25%	100%
2.2. Taux de contrats de travail signés électroniquement	0%	0%	100%
2.3. Taux de conventions internationales traitées dans le <i>digital workplace</i>	0%	20%	100%
AXE 3. Signature scientifique de l'université du Mans			
3. Renforcer les activités de recherche à fort impact			
3.1. Taux de réussite aux AAP ANR et Horizon Europe	26% (AAP ANR) 27% (H.EUR)	5% (AAP ANR) 22% (H.EUR)	30% (AAP ANR) 30% (H.EUR)
3.2. Nombre cumulé de chaires partenariales	7	8	10
3.3. Nombre cumulé de Chaires de Professeurs Juniors pourvues	0	1	5
4. Développer et fédérer une recherche d'excellence pluridisciplinaire			
4.1. Nombre de projets déposés dans le cadre des AAP sur le champ de la neutralité carbone ou de la santé	9 (NC) 9 (S)	19 (NC) 17 (S)	25 (NC) 25 (S)
4.2. Nombre d'EC LMU impliqués dans l'activité de la chaire neutralité carbone	0	40	45
4.3. Nombre d'EC LMU impliqués dans l'activité de la recherche en santé	36	39	45
4.4. Nombre d'actions de culture scientifique dans le domaine de la neutralité carbone	5	5	8
5. Valoriser et diffuser l'innovation et le transfert de technologie			
5.1. Nombre d'actions de sensibilisation individuelle et collective auprès des chercheurs	112 (Indiv.) 26 (Collect.)	153 (Indiv.) 8 (Collect.)	180 (Indiv.) 20 (Collect.)
5.2. Nombre de thèses Cifre	2	7	10
5.3. Nombre de projets de prématuration et maturation	3	5	8
5.4. Nombre d'étudiants accompagnés dans le cadre de la sensibilisation à l'entrepreneuriat	1153	1484	1700
AXE 4. Formation, réussite étudiante			
6. Amplifier l'attractivité de l'offre de formation			
6.1. Solde entre ouvertures et fermetures de formations (par parcours et par rapport à 2022)	-14	0	20
6.2. Pourcentage de hausse du nombre d'utilisateurs sur les campus du Mans et de Laval (par rapport à 2022)	-3%	-6%	+10%
6.3. Nombre de conventions internationales actives	97	129	150

6.4. Nombre d'accords Erasmus	176	181	200
6.5. Pourcentage de mobilité entrante des étudiants (par rapport à l'effectif total)	14,09%	13,94%	17,5%
6.6. Pourcentage de mobilité sortante des étudiants (par rapport à l'effectif total)	1,65%	1,97%	5%
7. Conforter les évolutions pédagogiques			
7.1. Nombre de participations à d'autres appels à projets structurants (PIA, AMI, France 2030...)	NC	1	2
8. Mettre en œuvre les éléments favorables à l'employabilité des étudiants			
8.1. Nombre de formations ouvertes à l'apprentissage	30	40	60
8.2. Taux d'insertion professionnelle à 18 mois en sortie de Master	NC (dernière enquête 2020 : 94%)	NC (dernière enquête 2020 : 94%)	95%
8.3. Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle TEDS			100%
AXE 5. Vie étudiante, vie de campus			
9. Développer, soutenir et valoriser l'engagement et les initiatives étudiantes			
9.1. Nombre de projets étudiants financés par le budget participatif	0	1	4

JALONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 : Positionnement de LMU dans la ComUE expérimentale Angers – Le Mans						
1 Sortie du statut de ComUE expérimentale				X		
AXE 2 : Amélioration du pilotage et de l'efficacité de l'organisation						
1 Évolution de l'organisation						
2. Création de deux directions opérationnelles et du conseil de vie de campus		X	X			
3. Création de nouveaux réseaux fonctionnels		X	X			
4. Mise en place d'une nouvelle comitologie de coordination	X	X				
2 Simplification des processus de décision						
5. Signature des six premiers COM avec les composantes			X			
AXE 3 : Signature scientifique de l'Université du Mans						
3. Développer et fédérer une recherche d'excellence pluridisciplinaire						
6. Adoption des statuts de l'Institut Santé, Bien être, Autonomie (SANA)		X				
7. Adoption du règlement intérieur de la Maison des Humanités et des Sciences Sociales		X				
8. Création d'un axe centré sur la thématique « neutralité carbone » à destination d'une université populaire				X		
4. Valoriser et diffuser l'innovation et le transfert de technologie						
9. Organisation d'une journée TRI-UM			X	X	X	X
AXE 4 : Formation, réussite étudiante						
5 Amplifier l'attractivité de l'offre de formation						
10. Mise en route du campus « gare » sur le site du Mans						X
6. Conforter les évolutions pédagogique						
11. Mise en place d'un espace universitaire de pédagogie		X	X			
7 Mettre en œuvre les éléments favorables à l'employabilité des étudiants						
12. Mise en place de modules d'approche en milieu professionnel en licence			X			
13. Structuration du réseau des personnes impliquées dans l'apprentissage au sein de l'université			X			
AXE 5 : Vie étudiante, vie de campus						
8 Renforcer le sentiment d'appartenance						
14. Mise en place du Schéma directeur vie étudiante			X			
15. Mise en place d'une cellule d'accompagnement pour les sportifs et artistes de haut niveau		X	X			
16. Création d'un réseau Alumni LMU			X			
17. Ouverture d'une maison des Étudiants sur Le Mans						X
18. Ouverture d'une maison des Étudiants sur Laval						X
9 Développer, soutenir et valoriser l'engagement et les initiatives étudiantes						

19. Mise en œuvre d'un budget participatif		X	X	X	X	X
20. Adoption du statut de l'él <u>u</u> étudiant		X				

Fait à Paris, le

La ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Le président de l'Université du Mans
Sylvie RETAILLEAU	Pascal LEROUX

En présence de :

Le ministre de XX	Le ministre de xx
XX	XX

En partenariat avec les organismes de recherche :

Le président-directeur général du XX	Le président-directeur général du XX
XX	XX
Le président-directeur général du XX	
XX	